

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121.10 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

Samedi 21 mars 2026 à 11 heures,

A la mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal - Séance du 19 février 2026
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'Adjoint
4. Election des Adjoint
5. Lecture de la charte de l'élu local
6. Règlement Intérieur du Conseil Municipal
7. Indemnités de fonctions du maire et des adjoints
8. Délégations du Conseil Municipal au Maire
9. Questions diverses

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis




Philippe AUDEBERT